



Melun, le 22 janvier 2010

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande, concernant l'appel à la solidarité face à la situation en Haïti et la possibilité de voir mis en place des mesures exceptionnelles (envoi de colis gratuits par exemple).

Les dégradations subies par l'ensemble des infrastructures haïtiennes nous imposent de faire une alerte sur l'impossibilité d'acheminement du courrier.

Il est donc recommandé de ne pas envoyer de courrier jusqu'à nouvel ordre, tant que la situation ne le permet pas. Les courriers et colis restent bloqués à Roissy. De ce fait, la possibilité d'un envoi gratuit reste proscrit.

Pour le moment il est conseillé de privilégier le don aux ONG.

Bien cordialement,

Catherine Savigny

Chargée de communication DTELP77

